



Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

JACQUEMART JULIEN
30 RUE ANTOINE WATTEAU

51470 Saint-Memmie

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
31/08/2026	F01260800081	410347	F01260800081	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	034702 - MONCETZ					
NJB254Z280	C25/30 XF1 S4 Dm8-20 CEM2 280	4.5	M3	131.50	591.75	20 %
TI	Transport incomplet	1.5		25.00	37.50	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	4.5	UN	1.50	6.75	20 %
506	TAXE CARBONE	4.5	UN	1.50	6.75	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	4.5	UN	4.00	18.00	20 %
552	ECO-PARTICIPATION	4.5	UN	3.02	13.59	20 %

Mode de règlement : PRELEVEMENT SEPA

Echéance : 15/10/2026

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT : 674.34 €

Total TVA : 134.87 €

Total TTC : 809.21 €

RESTE A PAYER : 809.21 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01260800081	F01260800081	31/08/2026	410347	EJTP

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 034702 MONCETZ						
10/08/2026	001129203	410347	NJB254Z280	C25/30 XF1 S4 Dm8-20 CEM2 280	4.5	M3
10/08/2026	001129203	410347	552	ECO-PARTICIPATION	4.5	UN